

DEC192495INSMI

Décision portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°2807 intitulée « Centre de modélisation mathématique » (CMM).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des établissements tutelles ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Renouvellement

L'unité mixte internationale (UMI) n° 2807 « Centre de modélisation mathématique (CMM) » est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Directeur : M. Alejandro Maass

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : Université du Chili

Etablissement tutelle secondaire : Université Côte d'Azur

Instituts de rattachement :

- Institut principal: Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
- Instituts secondaires: Institut des sciences de l'information et de leur interactions, Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation : Paris-Anges (DR16)

Sections d'évaluation : 41, 6, 7

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 DEC. 2019**

Le Président-directeur général
Antoine Petit

